
CHARTRE DES ADHERENTS DE LA FEDERATION COORACE

Cette charte a pour objectif de préciser les valeurs et les grands principes dans lesquels doivent s'inscrire les actions concrètes des adhérents de la fédération COORACE. Elle assure, de ce fait, la spécificité et la cohésion du réseau par l'adhésion de ses membres à un projet politique commun ainsi que par la cohérence des actions mises en œuvre dans les territoires.

Depuis sa création, COORACE s'appuie sur la déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Article 1 : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »*

Article 23 : *« Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage [...] ».*

COORACE affirme que le travail est un facteur déterminant de la citoyenneté. Les adhérents partagent comme projet commun de participer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement économique, solidaire et durable. Ce développement, ancré dans les territoires, doit être vecteur de droits et créateur de richesses, de services et d'emplois de qualité accessibles à tous et toutes, notamment les personnes les plus précarisées.

Les adhérents veulent que chacun soit reconnu dans sa richesse et sa singularité, et participe à part entière aux échanges économiques et sociaux.

I. Principes d'actions

Les actions portées par les adhérents visent à chercher des réponses adaptées aux besoins des personnes et des territoires, et contribuent au développement de territoires solidaires. Elles concernent prioritairement les personnes confrontées, plus ou moins durablement, à l'exclusion et s'organisent autour du tryptique emploi – formation – accompagnement au travers d'un parcours structuré, centré sur la personne, et visant le retour à l'emploi pérenne.

- **Former** salariés permanents, salariés en insertion et bénévoles. La professionnalisation est le meilleur gage de l'efficacité des missions que nous nous donnons.
- **Innover, expérimenter, essaimer et capitaliser**
- Se positionner comme **entrepreneur solidaire de territoire**, en alliant emploi solidaire et développement durable – (transition écologique, économie solidaire, consommation responsable).

Ces principes d'action sont mis en œuvre dans le cadre d'une démarche qualité qui se décline selon deux axes possibles :

- une démarche d'amélioration continue, le CAP (COORACE, Ambition, Progrès), qui permet de définir des repères communs relatifs à nos pratiques pour atteindre quelques grands objectifs partagés.
- une certification, CEDRE, basée sur engagement réciproque lié à la contractualisation avec le demandeur d'emploi, la construction des trajectoires professionnelles, la mobilisation des acteurs locaux économiques et sociaux, l'utilité sociale territoriale. Les adhérents peuvent choisir une certification individuelle ou collective. La labellisation s'inscrit également dans le processus de démarche qualité.

La finalité à la fois des principes d'action et de démarches qualité est bien de créer le sentiment d'appartenance au réseau COORACE.

Etre adhérent COORACE, c'est participer à la vie de la Fédération : décider des grandes orientations stratégiques, échanger, participer (commissions, groupes de travail, instances décisionnelles), mutualiser, coopérer, au niveau national et régional.

II. Nos valeurs

Le projet conduit au sein de chaque structure adhérente doit être conforme aux valeurs de l'économie sociale et solidaire, quel que soit son statut juridique (gouvernance démocratique et participative, lucrativité limitée, utilisation des excédents au service de l'objet social, ...).

Les adhérents « ne font pas pour » les personnes ni « en leur nom », mais « avec » elles. En toute circonstance, l'intérêt de ces dernières doit prévaloir.

III. Modalités générales concrètes de mise en œuvre

Les actions menées dans les territoires s'inscrivent largement dans le champ de l'insertion par l'activité économique mais recouvrent également toutes les innovations qui permettent d'atteindre les objectifs définis par la gouvernance de chaque structure adhérente s'inscrivant dans les orientations stratégiques nationales.

Les modalités de leur mise en œuvre tournent autour de trois axes :

- L'action avec les personnes afin de renforcer leurs droits et leurs capacités personnelles, afin de les accompagner pour mieux affronter les mutations du travail et de sécuriser au maximum leurs trajectoires professionnelles
- L'action dans les territoires pour créer des emplois de qualité et plus largement de l'activité économique et des richesses au bénéfice de tous
- L'action dans la société. Au-delà des relations avec les décideurs politiques et les partenaires sociaux, les adhérents recherchent au niveau des territoires les alliances qui leur permettent d'atteindre leurs objectifs, dans le respect de leurs valeurs. Ils doivent rester des « lanceurs d'alerte » face à l'augmentation des inégalités.

La mutualisation et la coopération renforcent la solidarité entre les acteurs et leur efficacité.

IV. Les adhérents dans leurs territoires

1. Les partenaires

Les adhérents de la Fédération COORACE, parties prenantes de l'économie sociale et solidaire, participent par la réflexion et l'expérimentation à l'émergence d'une économie au service de l'homme. Ils doivent avoir le souci de développer les partenariats entre eux comme avec tous les autres acteurs, au niveau local, comme au niveau départemental, régional et national dans le respect des compétences de chacun et la recherche de complémentarités.

2. Nos structures actrices du développement local

Les adhérents de la Fédération COORACE inscrivent leur action dans le développement local en innovant, en créant des emplois de qualité, en recherchant les gisements d'emplois. Ils mobilisent et/ou rejoignent des réseaux de partenaires.

De ce fait, ils participent à la création et à l'animation de lieux où s'exercent et se développent d'autres modes d'échanges économiques répondant à des besoins réels des citoyens, y compris ceux délaissés du fait de l'insolvabilité partielle ou actuelle de ces activités.

Pour cela, ils utilisent les outils légaux et réglementaires existants et contribuent à faire évoluer, les

textes en matière d'innovation économique et d'organisation du travail.
Les aides des structures d'insertion doivent être affectées à leur objet.

3. Rôle de relais, acteurs de la mission observatoire

Le contact quotidien avec les personnes en difficulté et l'approche de leurs problèmes, confèrent aux adhérents un rôle irremplaçable de témoins : à ce titre, ils doivent alerter des besoins des personnes auprès de la société civile et des décideurs politiques, économiques et sociaux.

4. Démarche qualité

Quelle que soit l'option choisie – CAP, certification, labellisation- la démarche qualité permet à chaque adhérent de se donner des objectifs de progrès dans ses différentes missions auprès des salariés en parcours, dans ses relations avec ses partenaires et ses clients, dans son fonctionnement interne.

Elle permet ainsi le déroulement de parcours vers l'emploi, individualisés, progressifs et cohérents dans lesquels les salariés gardent la maîtrise de leurs trajectoires professionnelles sur la base de relations contractuelles (engagements réciproques développés dans la démarche CEDRE).

Elle renforce le sentiment d'appartenance au réseau en inscrivant les pratiques dans un cadre d'ambitions partagées.

5. Des engagements partagés

Le souci d'une véritable démocratie au quotidien doit conduire les signataires de cette charte à retenir quelques traits essentiels :

- Prendre sans cesse des risques pour mettre l'homme avant les idées, les règles et les dogmes, tout en respectant la présente charte et la déontologie qui est son fondement
- Faire à priori confiance et rechercher la participation militante de tous les acteurs de la structure : administrateurs et membres, bénévoles et tous les salariés, quel que soit leur contrat de travail
- Former les administrateurs, les bénévoles et les salariés, la professionnalisation étant le meilleur gage de l'efficacité des missions qu'ils se sont données
- Inciter à l'expression et à la représentation de tous les salariés, quel que soit leur contrat de travail, en favorisant la communication et les échanges autour d'aspects de qualité du travail, de représentation, de gestion de l'association
- Administrateurs, bénévoles et salariés ne peuvent s'approprier l'association et ses réussites : l'action est au service exclusif des salariés en parcours
- Si, ces « valeurs » sont des références constantes qui unissent les adhérents de la Fédération COORACE, celle-ci restera un acteur incontournable dans la lutte contre les exclusions.
- Reconnue comme telle, elle entraînera avec elle les organismes qui travaillent dans le même esprit et font de l'inclusion leur objectif premier

Signature du Président
et cachet de l'organisme

Signature du Président
de région

Jean BURNELEAU
Signature du Président
de la Fédération